

divine, & à laquelle quelque grace a été attachée. Pourquoi refuserois-je de croire sur une autorité si décisive ? 1°. Que nous sommes purifiés du péché originel dans le Baptême, & que d'enfans corrompus du vieil homme, nous devenons les enfans de l'homme nouveau, qui est Jesus-Christ. 2°. Que nous sommes affermis en lui par la Confirmation, pour ne rougir point de son Evangile, & pour porter patiemment la Croix du nom chrétien. 3°. Que la rémission de nos péchés nous est donnée au nom de Jesus-Christ quand nous les confessons en esprit de pénitence. 4°. Que Jesus-Christ dans l'Eucharistie est le pain descendu du Ciel, pour donner la vie au monde. 5°. Que l'Extrême-Onction, comme St. Jacques l'enseigne, efface les péchés, & fortifie contre les tentations du dernier combat. 6°. Qu'il y a, comme St. Paul le dit à Timothée, une grace attachée au Ministère, qui est confiée aux Pasteurs par l'imposition des mains. 7°. Que l'assistance & la bénédiction de l'Eglise répand une grace dans le Mariage pour unir en Jesus-Christ les deux époux, malgré les tribulations de la chair, & pour préparer une postérité Chrétienne.

14. Je vois par l'Histoire des Machabées que la prière pour les Morts étoit en usage solennel dans la Synagogue, long-tems avant Jesus Christ : je vois qu'elle a été continuée par l'Eglise Chrétienne dès ses commencemens les plus purs. Cette prière ne peut pas être faite en vain, ni d'une façon aveugle. L'Eglise en demandant le soulagement des Fidèles, suppose visiblement qu'ils sont dans quelque peines, dont ils peuvent être soulagés par son intercession. C'est, dit St. Augustin, qu'il y a des Chrétiens qui n'ont pas vécu assez mal pour être exclus du Royaume du Ciel, ni